

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/05/2021

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 12 | 14 |

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 14 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Montargis
Le : 14/05/2021
Et
Publication ou notification du :

L'an 2021, le 6 Mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Quiers sur Bezonde s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOBET Yohan, MAIRE, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/04/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/04/2021.

Présents : M. JOBET Yohan, MAIRE, M. ROUX Michel, Mme ARCHENAULT Pascale, M. CHAVANEAU Philippe, Mme ASSELIN Marie-Claude, M. ASSELIN Christian, Mme BERTHELOT Nicole, M. BAZIN Dominique, Mme MONTAGUT Bérengère, M. LEBRUN Patrick, M. TOUSSAINT Arnaud, M. GARRE Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RIVERT Julie à Mme BERTHELOT Nicole, Mme GOUVERNAYRE Magali à Mme MONTAGUT Bérengère
Excusé(s) : Mme ALEXANDRESCU Raluca

A été nommé(e) secrétaire : Mme MONTAGUT Bérengère

2021_029 – SECRETARIAT MAIRIE : nouveaux horaires

Considérant la fermeture de la régie cantine (68 familles qui venaient en moyenne 1 fois tous les deux mois), que les permanences du samedi et des fins de journée (18h00) étaient en règle générale consacrées à la vente de carte de cantine, Il est proposé aux élus les horaires suivants à compter du 1er juillet 2021 :

Lundi au vendredi 9h00 12 h00 13h30 17h30 sauf le jeudi prolongement jusqu'à 18 heures

En période estivale : juillet-aout

8h 00 12 h00 13h00 16h00

Suppression des permanences du samedi

Les personnes pourront être reçues en dehors de ces horaires y compris le samedi matin, sur rendez-vous.

Les permanences physiques se feront uniquement de 13h30 à 17h30 et 18h00 pour le jeudi.

L'accueil téléphonique sera assuré toute la journée.

Après avoir entendu ces informations, le conseil approuve les nouveaux horaires qui seront appliqués à compter du 1er juillet 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/05/2021
Le Maire
Yohan JOBET

Envoyé en préfecture le 14/05/2021

Reçu en préfecture le 14/05/2021

Affiché le



ID : 045-214502593-20210506-2021_029-DE